

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BRUMATH

**Plan des servitudes d'utilité
publique n° 1/2
Echelle 1/500**

23/01/2012	Approbation	Mise à jour n° 4
07/05/2013	Mise à jour n° 1	Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour
25/01/2016	Modification simplifiée n° 1	
05/09/2016	Modification simplifiée n° 2	
30/11/2016	Mise à jour n° 2	
22/11/2017	Mise à jour n° 3	

A Haguenau
Le 19 mars 2018

Le Vice-Président
Jean-Lucien NETZER

Limite communale

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AC1 Monument historique :

-  Périmètre du champ de visibilité d'un monument historique inscrit ou classé
-  Monument inscrit
-  Réserve archéologique : parcelles des nécropoles

AS1 Captages d'eau potable :

-  Périmètre de protection immédiat
-  Périmètre de protection rapproché
-  Périmètre de protection éloigné
-  I4 Ligne électrique HT

PM1 Plan de protection des risques naturels :

- PPRI de la Zorn et du Landgraben :
-  Zone 1 à préserver (zone orange)
 -  Zone 2 constructible sous condition (zone jaune)

I3 Canalisation de transport de gaz

-  I3 Canalisation de transport de gaz
-  PT2 Zone spéciale et zone secondaire de dégagement
-  PT3 Lignes et installations de télécommunication
-  T1 Chemin de fer

T7 - Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement
Servitude s'appliquant sur l'ensemble de cette commune

